Accès au logement en coop

Présentation du fonctionnement général d'une coop

Fonctionnement

UN MODÈLE COLLECTIF
Une coopérative d'habitation est une entreprise collective qui offre un logement à ses membres. Ces derniers possèdent conjointement le ou les immeubles de la coopérative dont ils assurent collectivement la gestion. Chacun des membres est locataire de son logement individuel

DES LOGEMENTS DE QUALITÉ À BAS PRIX
La participation des membres à la gestion et l'entretien des immeubles contribuent à réduire les coûts d'exploitation et par conséquent, le prix des loyers

UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE
Dans une coopérative, tous les membres sont appelés à participer aux décisions de l'entreprise collective. Chacun peut exercer son droit de vote lors de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration a pour mandat d'assurer la bonne marche de la coopérative. La sélection des membres et locataires figure parmi ses responsabilités. Il peut confier cette responsabilité à un comité de sélection.

Pour assurer une bonne répartition des tâches à accomplir entre les résidents, les coopératives pourront aussi créer des comités thématiques sur des questions comme les finances, l'entretien et les loisirs. Les membres sont appelés à se joindre à l'un des comités en fonction de leurs intérêts et compétences

Source, et pour en savoir plus

L'habitation coopérative - FHCQ

Comité de sélection

Chaque coopérative est indépendante et dispose de son propre comité de sélection, de ses critères particuliers et de sa liste d'attente. Si la coopérative a un logement disponible, le comité de sélection étudiera votre demande et pourra vous convoquer à une entrevue de sélection au cours de laquelle vous devrez démontrer votre intérêt réel et vos aptitudes pour le mode de fonctionnement coopératif.

Les principaux critères considérés

- le nombre de personnes que compte le ménage et la grandeur du logement désiré
- le revenu approximatif du ménage
- les raisons qui vous motivent à habiter et à devenir membre d'une coopérative d'habitation
- vos expériences pertinentes de travail et de bénévolat

Pour en savoir plus
Soumettre sa candidature à une coopérative d'habitation - FHCQ

Accès aux subventions

Si la coop ciblée n'est pas subventionnée, la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente n'est pas requise

Si la coop ciblée est subventionnée, la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente est requise

Layout 1 (fechimm.coop)

Si la coop a accès à l'Initiative Fédérale de Logement Communautaire-phase-2 **(IFLC-2)**, ce qui peut être le cas des coops en fin de convention, **il n'y a pas d'obligation de citoyenneté ou de résidence permanente pour être admissible**

L'accès au logement social des personnes réfugiées ou au statut migratoire précaire - Réseau québécois des OSBL d'habitation (rqoh.com)

Accès au logement en coop

Comment accéder ?

Repérez les coops de votre quartier et quartiers adjacents (fhcq)

Une majorité des coops à Montréal est membre de la FHCQ, qui propose un outil de repérage, par quartier, grandeur de logement...

Coopératives - FHCQ 👆

Contactez les pour vous présenter

Présentez vos besoins en termes

- de type de logement pour les familles que vous accompagnez,
- la fréquence de vos besoins,
- le ou les profils de familles que vous accompagnez habituellement (statut, origines, composition des familles...

XXXXXXXX

Présentez le type de support et d'accompagnement que vous pouvez offrir, tant pour la famille que pour le comité de sélection

- outils de sensibilisation d'interculturalité,
- traduction,
- accès à une aide financière / subvention au logement,
- aide pour les besoins matériels
- tout autre support spécifique à votre organisme

Accueil de nouveaux arrivants en coop

Le sondage a été effectué au mois d'avril 2023 auprès de 80 coops d'habitation de l'Île de Montréal. Nous avons obtenu 31 réponses.

Ce que des membres et des représentant·es de comités de sélection de coopératives d'habitation ont dit

Seriez vous plus favorable à l'accueil d'une famille de nouveaux arrivants, si elle est accompagné par un.e intervenant.e ?

Seriez vous favorable à l'accueil d'une famille allophone, avec support linguisitique ?

En quoi que le fonctionnement actuel du processus de sélection de votre coop est inclusif, c'est à dire qu'il favorise la diversité et la multiculturalité ?

" Il est inclusif dans le sens où il ne discrimine pas, par contre il n'y a pas d'action visant à une meilleure représentation. "

" Aucune mesure concrète n'est prise pour favoriser la diversité, malgré la bonne foi des membres de la coopérative "

" La coop recherche les nouveaux ménages par différents critères: type de compétences recherchés, type de ménage (nbr de pers, revenu admissible aux subventions). Le pays d'origine ou le statut d'immigration n'en fait pas partie... Je crois que la diversité n'est ni favorisé, ni défavorisé dans le processus de sélection. Je crois que les candidatures des ménages issus de l'immigration sont moins retenues dans le monde coopératif pour les mêmes raisons que dans le monde du travail. "

Seriez vous favorable à la révision du processus de sélection de votre coop afin qu'il puisse répondre aux pratiques inclusives et antidiscriminatoires ?

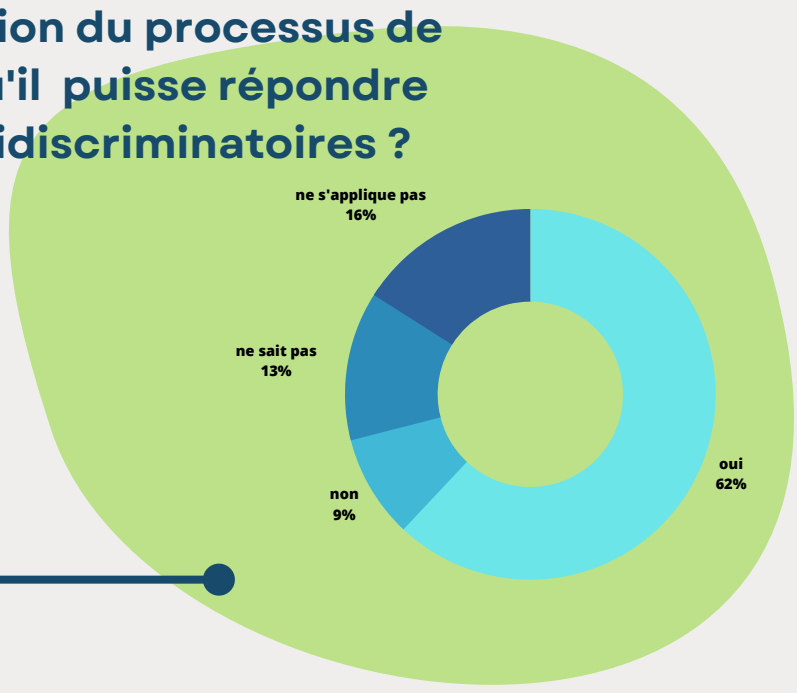

Pensez-vous qu'une famille de nouveaux arrivants aurait plus de facilités à s'intégrer au Québec en étant accueillie dans une coop ?

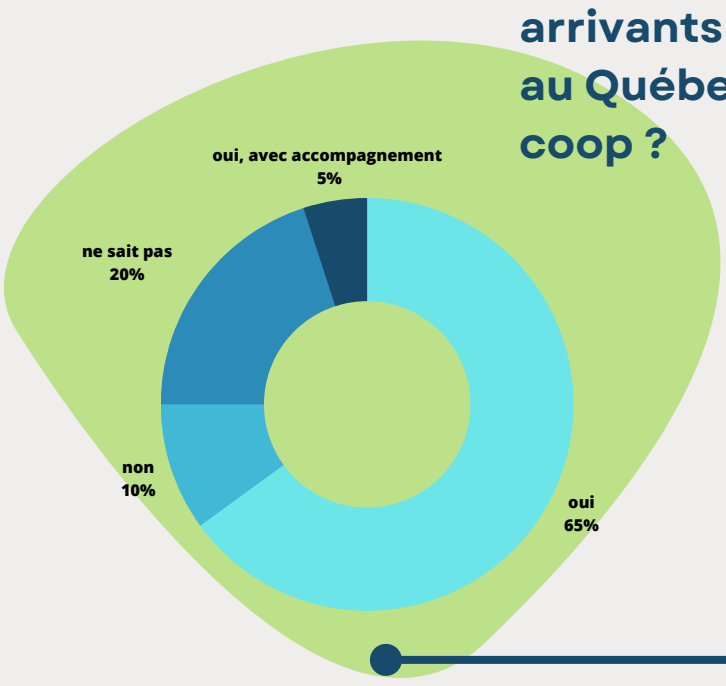

Seriez-vous favorable à ce que votre coopérative accueille une famille de nouveaux arrivants, s'ielles sont accompagné·e·s dans leur démarche, ont accès aux subventions (au besoin) et que le processus de sélection est adapté.

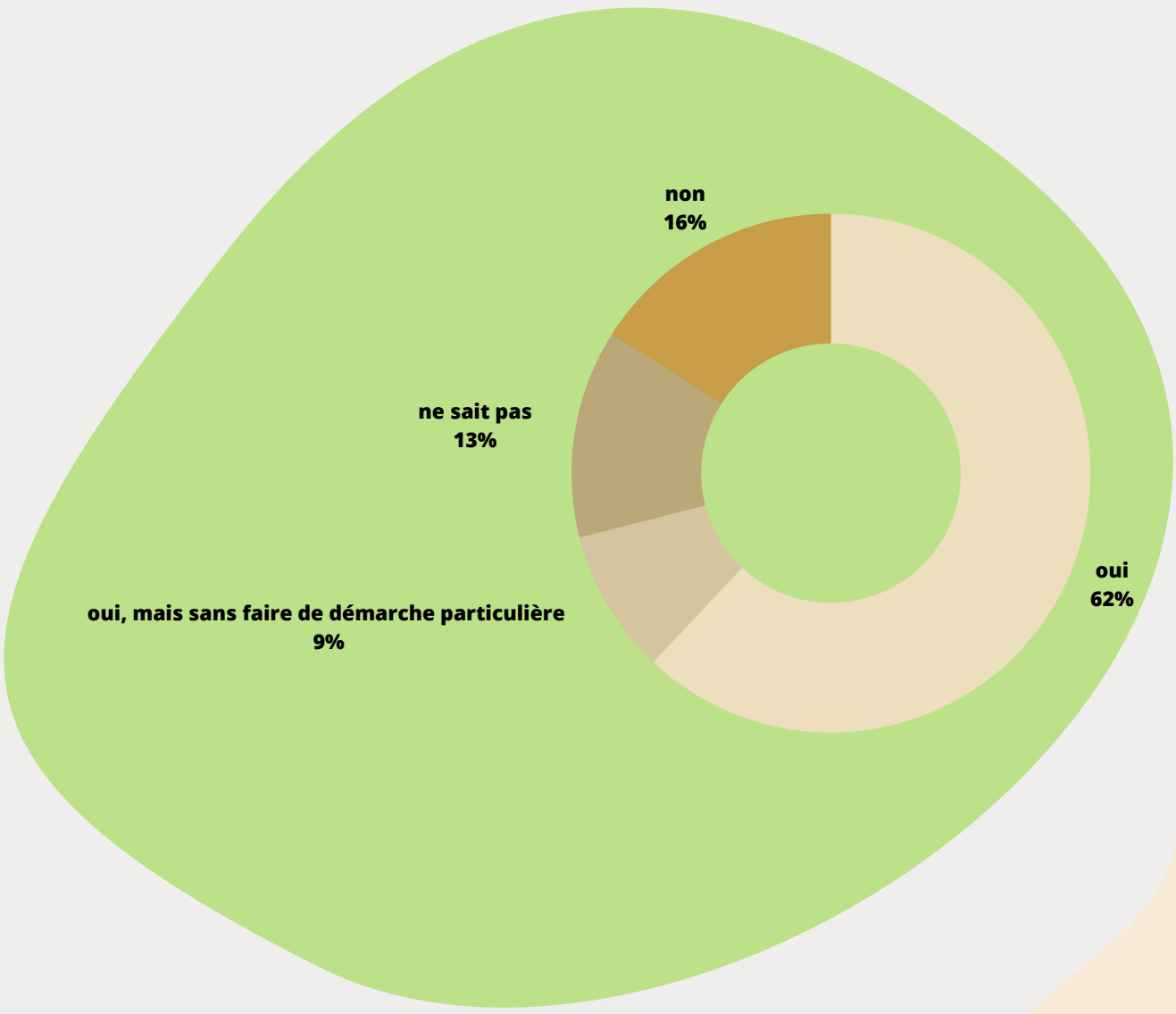

Document préparé par Samsoudine Bassirou Hamadou et Nathalie Chauvin- avril 2023
dans le cadre du cours Horizon : Un toit pour tous et tous pour un toit, de l'Université de Montréal
Cours HORizon : Risques et défis du 21e siècle - Faculté des arts et des sciences - Université de Montréal (umontreal.ca)

Accueil de nouveaux arrivants en coop

Ce que des membres et des représentant·es de comités de sélection de coopératives d'habitation ont dit

Seriez-vous plus favorable à l'accueil d'une famille de nouveaux arrivants, si elle est accompagnée par un.e intervenant.e ?

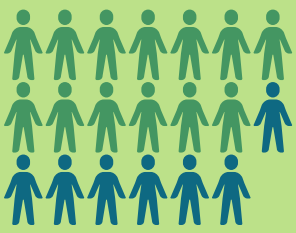

68 %

Seriez-vous favorable à l'accueil d'une famille allophone, avec support linguisitique ?

74 %

En quoi le fonctionnement actuel du processus de sélection de votre coop est inclusif, c'est-à-dire qu'il favorise la diversité et la multiculturalité ?

" Il est inclusif dans le sens où il ne discrimine pas, par contre il n'y a pas d'action visant à une meilleure représentation. "

" Aucune mesure concrète n'est prise pour favoriser la diversité, malgré la bonne foi des membres de la coopérative "

" La coop recherche les nouveaux ménages par différents critères: type de compétences recherchés, type de ménage (nbr de pers, revenu admissible aux subventions). Le pays d'origine ou le statut d'immigration n'en fait pas partie... Je crois que la diversité n'est ni favorisée, ni défavorisée dans le processus de sélection. Je crois que les candidatures des ménages issus de l'immigration sont moins retenues dans le monde coopératif pour les mêmes raisons que dans le monde du travail. "

Le sondage a été effectué au mois d'avril 2023 auprès de 80 coops d'habitation de l'Île de Montréal.
Nous avons obtenu 31 réponses.

Seriez-vous favorable à la révision du processus de sélection de votre coop afin qu'il puisse répondre aux pratiques inclusives et antidiscriminatoires ?

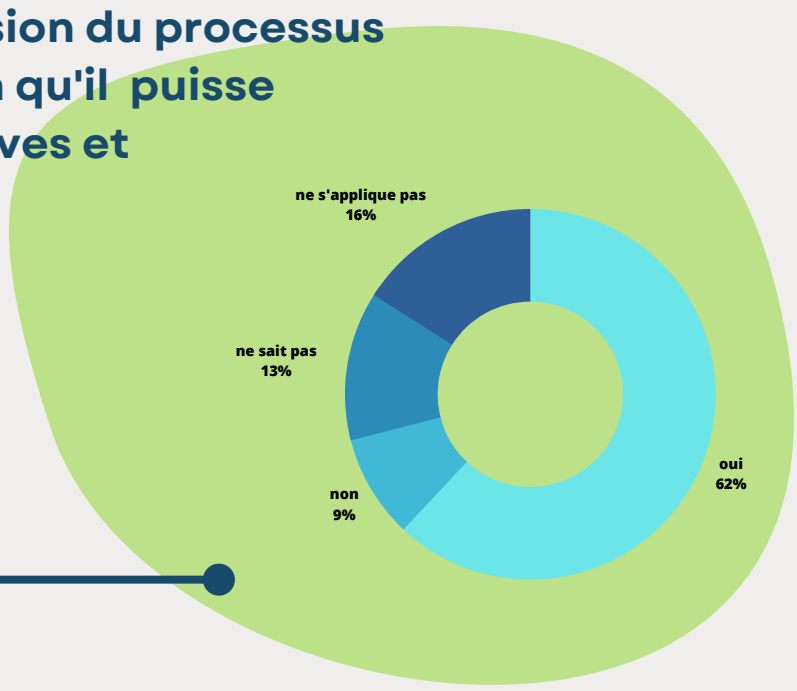

Pensez-vous qu'une famille de nouveaux arrivants aurait plus de facilité à s'intégrer au Québec en étant accueillie dans une coop ?

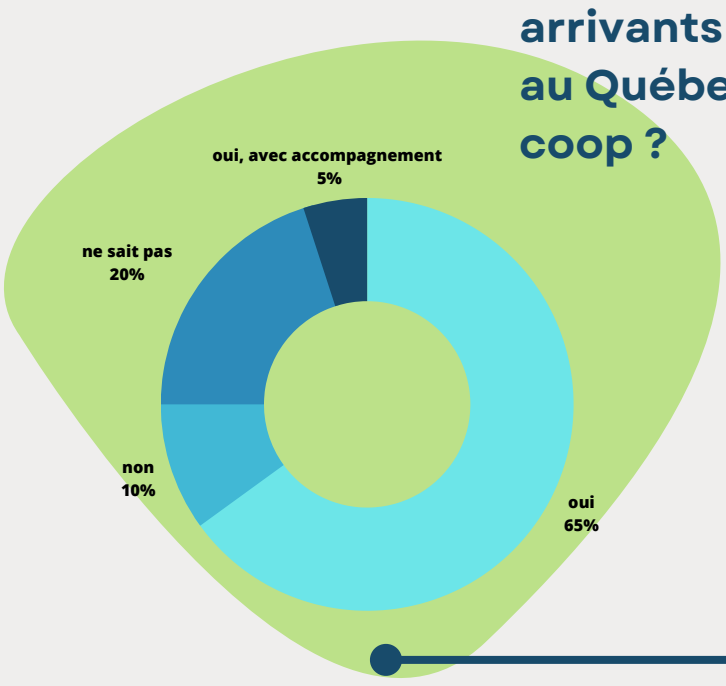

Seriez-vous favorable à ce que votre coopérative accueille une famille de nouveaux arrivants, si elle est accompagnée dans leur démarche, ont accès aux subventions (au besoin) et que le processus de sélection est adapté.

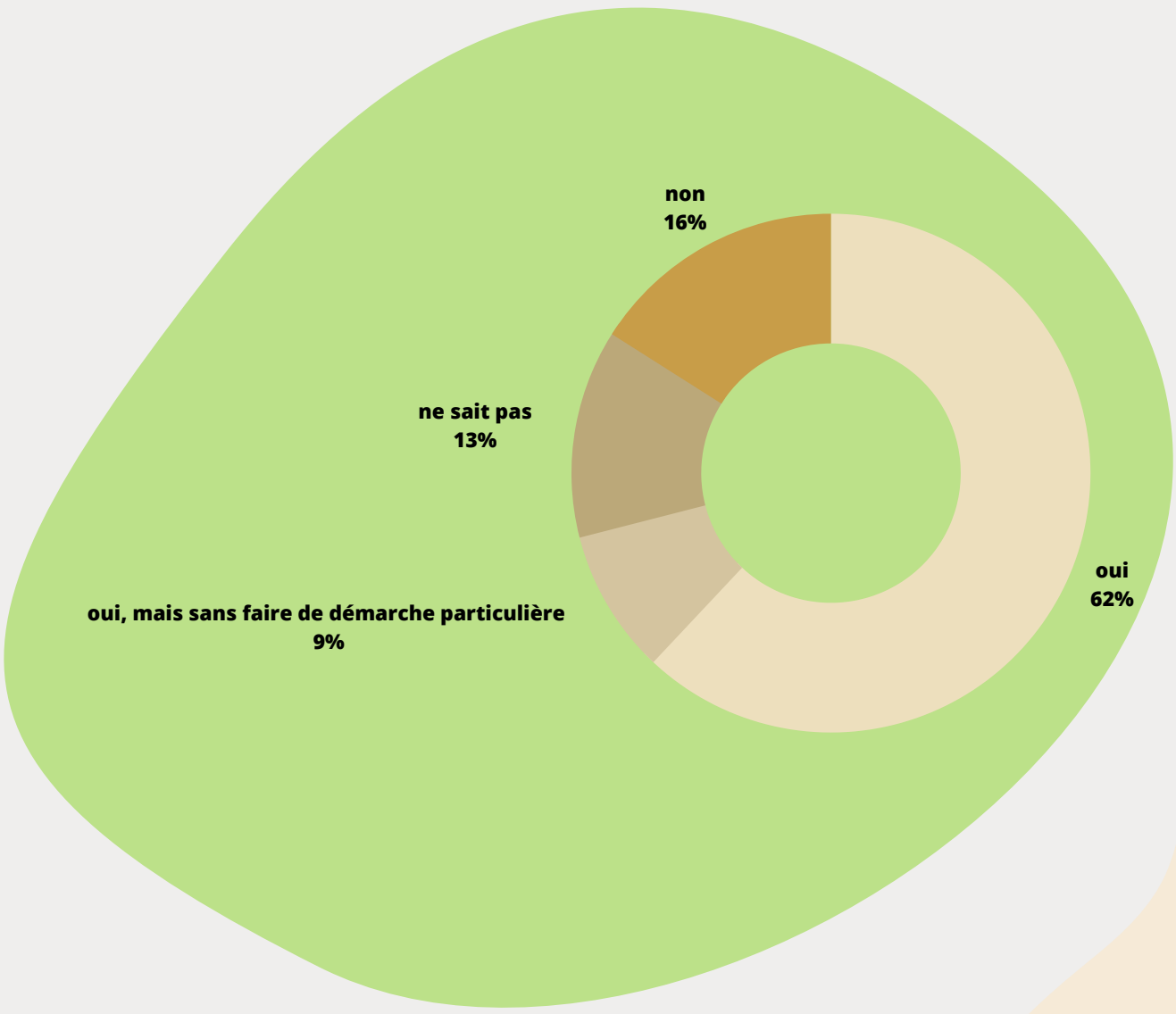

Se préparer aux démarches d'accueil

Discuter de la démarche en AG. Sonder l'intérêt des membres

Repérer les organismes d'accueil de mon quartier

- Communiquez avec ces organimes pour leur dire que vous êtes intéressé·e·s à accueillir une famille, lorsqu'un logement se libèrera.

- Demandez quel genre d'accompagnement pourrait être offert à la famille accueillie et à votre coop pour mieux comprendre les enjeux interculturels et d'intégration, le enjeux de support matériel et de langue.

Recherche d'organismes | 211 Grand Montréal (211qc.ca)👆

Réviser au besoin votre politique de sélection avec ou sans l'aide des outils offerts par la FHCQ

C'est quoi être inclusif ?

VOTRE COOP EST-ELLE INCLUSIVE ? Faites le test !👆

Éventuellement créer un statut de membres (auxiliaire / intégration...) qui permettrait à la famille de bénéficier de plus de temps et de souplesse pour son intégration.

C-67.2 - Loi sur les coopératives 👆
52. La coopérative peut, par règlement, prévoir une ou plusieurs catégories de membres auxiliaires et déterminer les conditions d'admission de ces membres, ainsi que leurs droits et obligations

Un logement se libère ! Que faire ?

- Contactez le ou les organismes de votre quartier ou des quartiers adjacents que vous avez déjà approchés.

- Expliquez vos critères et processus de sélection à l'intervenant.e.

- Expliquez vos critères de recherche et évaluez avec l'intervenant.e quel profil de famille vous recherchez.

- Demandez à l'intervenant·e de vous présenter une ou des familles qui selon ielle auraient un bon potentiel d'intégration.

L'accès au logement et aux subventions

Votre coop n'est pas subventionnée

Statut requis : la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente n'est pas requise.

Votre coop est partiellement ou entièrement subventionnée

Statut requis : avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente et vivre au Québec (déclaration de revenus des deux dernières années)

Le cas particulier de l'IFLC-2

Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement du Canada, l'Initiative fédérale de logement communautaire – phase 2 (IFLC-2) offre du financement à **des coops et OSBL d'habitation en fin de convention** pour que ces organismes puissent offrir des rabais de loyer à des locataires à faible revenu. Dans les normes de ce programme – et contrairement aux règles des logements à loyer modique relevant de la SHQ – **il n'y a pas d'obligation de citoyenneté ou de résidence pour être admissible**

Savez vous que...

... si votre coop est en bonne santé financière, vous pouvez constituer, sur une base volontaire, un fond consacré à de l'aide au loyer, que vous gérez vous même selon les besoins de vos membres.

Pour en savoir plus sur les programmes

Mieux connaitre le logement social

3447_Guide_informatif_BINAM_vF_Avril_2020_web.pdf

L'accès au logement social des personnes réfugiées ou au statut migratoire précaire - Réseau québécois des OSBL d'habitation (rqoh.com

Le logement, clef pour une intégration réussie

Document préparé par Samsoudine Bassirou Hamadou et Nathalie Chauvin- avril 2023 dans le cadre du cours Horizon : Un toit pour tous et tous pour un toit, de l'Université de Montréal- Faculté des arts et des sciences - Université de Montréal)